

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois
Le mercredi 24 mai à 20H45**

AFFICHE le :

25/05/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, GRU Fabienne.

TRANSMIS le :

26/05/2023

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme HOFFER Marie-Hélène

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Pouvoirs : M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à M. VANÇON Frédéric
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

OBJET :

Désignation d'un référent déontologue des élus.

M le Maire explique que L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L. 1111-1-1 du CGCT).

Le référent déontologue aura pour mission d'apporter à l'élu qui le sollicite tout conseil utile sur des questions relatives aux obligations et principes déontologiques mentionnés dans la Charte. Il a donc vocation à assister les élus sur l'ensemble des questionnements (prévention des conflits d'intérêts, déclaration d'intérêts...) ou obligations déontologiques (impartialité, dignité, neutralité...) à travers des conseils et expertises.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le maire propose de désigner :

Monsieur Philippe TISSIER, juriste, directeur de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans,
Madame Karine LEGOUHIR, juriste, directrice adjointe de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans,

Tous deux ont déjà été amenés à rendre par écrit ou par oral plusieurs dizaines d'avis à la demande d'élus depuis 20 ans.

Ces référents déontologues seront nommés à compter du 24 Mai 2023 pour la durée du mandat. La mission s'effectue à titre gratuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1/ Approuve le choix de M Philippe Tissier et Mme Karine legouhir en qualité de référent déontologue des élus ;
- 2/ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD

Frédéric Moizard